



Suspendre un contrat pour "vacances" ?

Par **julietttep**, le **29/04/2013 à 23:53**

Bonjour,

Je suis étudiante et je cherche donc un job d'été. J'ai postulé chez MacDonald's et normalement, je commence le 21 Mai avec un CDI. Cependant, j'ai dit durant l'entretien que j'étais en effet disponible dès mai, tout l'été, et durant l'année scolaire suivante, car je savais qu'ils ne recrutaient pas de personnes non disponibles durant l'été. Je ne souhaite pas passer mon été chez MacDo et je voudrais savoir si, une fois le contrat signé, je pourrais partir facilement (par exemple, mi-juillet) ? Et dans l'idéal, est-il possible de demander au manager de "suspendre" mon contrat durant quelques semaines et de reprendre le travail à la rentrée ?

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **29/04/2013 à 23:59**

Bonjour,

Je pense qu'il ne faut pas rêver pour que l'employeur vous accorde cela et comme vous serez encore en période d'essai, elle risque de s'arrêter là...

Par **julietttep**, le **30/04/2013 à 00:11**

Bonjour,

merci de votre réponse rapide.

Justement, je pensais profiter de la période d'essai pour quitter le poste sans trop de difficultés, mais y en a t-il toujours ? Et si oui, combien de temps dure-t-elle ?

Par **P.M.**, le **30/04/2013 à 00:17**

Normalement, la période d'essai dure 2 mois éventuellement renouvelable 2 mois...